



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1607

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention d'aide d'urgence de 15 000 € à l'association Handicap international pour son action d'aide aux victimes de l'ouragan survenu en Haïti le 4 octobre 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 10 novembre 2016****Délibération n° 2016-1607**

commission principale :

objet : **Attribution d'une subvention d'aide d'urgence de 15 000 € à l'association Handicap international pour son action d'aide aux victimes de l'ouragan survenu en Haïti le 4 octobre 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Un mouvement de solidarité se met en place à l'échelle internationale à la suite de l'ouragan Matthew qui a frappé le Sud et le Nord-Ouest de Haïti le 4 octobre 2016.

D'après les premières estimations, plus de 5 millions de personnes pourraient être touchées par l'ouragan et les conséquences de cette catastrophe naturelle. Au moins 350 000 personnes sont en détresse immédiate. Face à l'ampleur de la catastrophe humaine et physique, les Organisations non gouvernementales (ONG) se mobilisent en nombre aux côtés des autorités publiques, fortes de leur expérience en matière d'aide d'urgence et d'accompagnement post-conflits ou post-catastrophes naturelles.

Parmi elles, figure Handicap international, ONG lyonnaise mondialement connue, qui a immédiatement déployé des équipes d'urgence en liaison avec son antenne locale déjà présente sur place depuis 2008.

**II - Subvention pour l'aide aux victimes**

La Métropole de Lyon entend contribuer à la mobilisation de solidarité envers Haïti et ses populations pour l'attribution d'une subvention d'aide d'urgence de 15 000 € à l'association Handicap international pour son action en faveur de l'aide aux victimes de l'ouragan Matthew.

En effet, sur les semaines à venir, l'intervention de Handicap international va porter sur les domaines suivants :

- distribution de kits d'urgence pour les personnes en situation de handicap, vulnérables et distribution de biens de première nécessité,
- fourniture d'urgence d'eau potable et construction de latrines,
- réadaptation d'urgence pour les personnes blessées,
- protection des personnes éloignées, isolées ou n'ayant pas accès aux services humanitaires,
- santé mentale des personnes en détresse psychologique,
- renforcement de la plateforme logistique.

Le budget nécessaire à l'accomplissement de ces actions est évalué, par Handicap international, à 2 millions d'euros ;

Vu ledit dossier ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'aide d'urgence de 15 000 € au profit de l'association Handicap international pour son action d'aide aux victimes de l'ouragan intervenu en Haïti le 4 octobre 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Handicap international définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.**